

OCTOBRE  
1983

# INFO-TIIRK INFO-TIIRK INFO-TÜRK

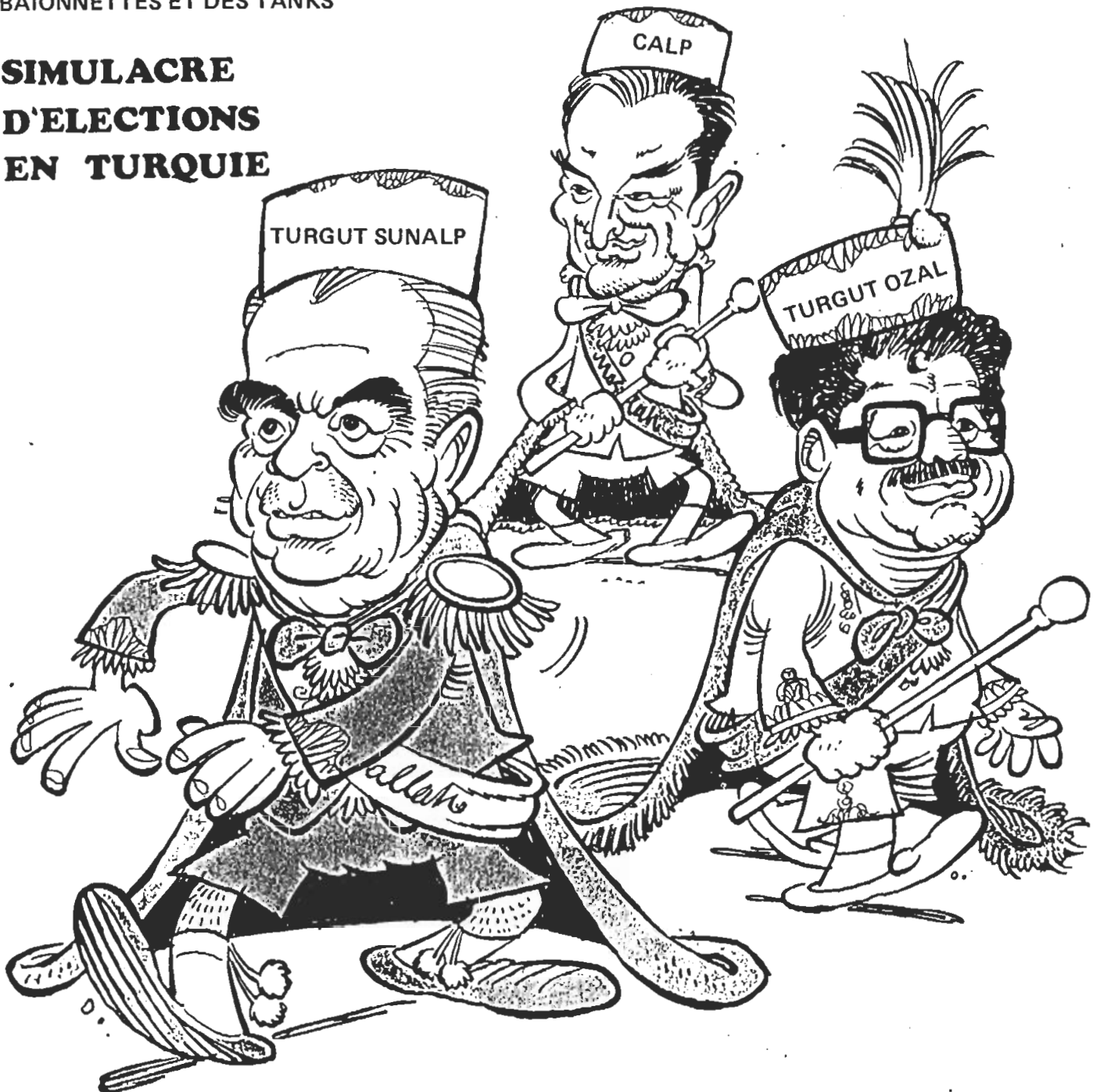
bulletin mensuel • monthly bulletin • maandelijks bulletin

84

7EME ANNEE • PRIX: 50 FB • ABONNEMENT ANNUEL: 500 FB • CCP 000-1168701-45  
INFO-TURK - SQUARE Ch. M. WISER 13/2 - 1040 BRUXELLES • TEL: (32-2) 230 34 72 •  
EDITE PAR LE COLLECTIF TURC D'EDITION ET DE DIFFUSION • ISSN 0770 - 9664

SOUS LA MENACE DES  
BAIONNETTES ET DES TANKS

## SIMULACRE D'ELECTIONS EN TURQUIE



## SIMULACRE D'ELECTIONS EN TURQUIE

A un an d'intervalle, le flanc sud-est de l'Europe sera à nouveau le théâtre d'un simulacre d'élections.

En Turquie, le 7 novembre 1982, 21.132.682 électeurs avaient été obligés de se rendre dans les bureaux de vote pour y entériner la Constitution anti-démocratique rédigée par la junte et pour donner leur approbation à la dictature du chef de la Junte, Evren, qui assumera la présidence de la République pour une période de 7 ans. A ce moment-là, 1.461.949 électeurs avaient refusé de voter.

Cette fois-ci, le 6 novembre 1983, la junte militaire appelle 19.670.934 électeurs aux urnes pour se choisir "l'équipe civile" qui pendant les cinq années à venir gouvernera la Turquie pour le compte de la dictature d'Evren. Si le nombre des votants est inférieur à ce qu'il était au moment du référendum, c'est en raison du fait que ceux qui n'avaient pas participé au référendum, ont été privés du droit de vote aux premières élections.

Comme l'ont souligné de nombreux observateurs étrangers et organisations démocratiques de Turquie, le scrutin du 6 novembre ne sera pas une élection libre telle que stipulée par la Convention européenne des droits de l'Homme, ce ne seront que des élections secondaires visant à élire les 400 futurs parlementaires parmi 1230 candidats qui, eux, ont à plusieurs reprises été passés au crible avant d'obtenir l'entière confiance de la junte militaire.

Depuis le coup d'Etat du 12 septembre 1980, le Conseil National de Sécurité a mis en oeuvre un projet bien ficelé visant à priver du droit d'éligibilité tous ceux qui sont jugés inacceptables par les militaires.

Le tout premier jour de l'intervention militaire, tous les partis politiques furent suspendus et bon nombre de leurs dirigeants poursuivis par les militaires. Un an plus tard, le CNS décréta la dissolution de tous les partis politiques suspendus.

Parmi les premières victimes de la Junte figurent essentiellement: le Parti de la Justice (AP), le Parti républicain du Peuple (CHP), le Parti du Salut national (MSP), le Parti démocrate (DP), le Parti républicain de la Confiance (CGP), le Parti d'Action nationaliste (MHP), le Parti ouvrier de Turquie (TIP), le Parti socialiste ouvrier de Turquie (TSIP), le Parti d'Union de Turquie (TBP). Certains autres partis qui n'avaient jamais participé aux élections parlementaires, furent eux aussi interdits et, plus tard, dissous.

Le second coup asséné aux ex-politiciens le fut par l'adoption de la nouvelle Constitution et des lois sur les partis politiques. Ces nouvelles lois interdisent aux dirigeants des partis dissous tout nouvel engagement politique durant une période de dix ans, les membres de l'ancienne assemblée parlementaire étant exclus pour cinq ans.

Mais les interdictions ne se sont pas arrêtées là pour autant. Outre les anciens dirigeants de partis et députés, sont également exclus d'office des élections parlementaires:

- Les fonctionnaires de l'Etat, les enseignants, les chargés de cours, les professeurs, les ingénieurs, etc qui ont été - ou seraient - démis de leurs fonctions sur l'ordre des commandants de la loi martiale;

- Ceux qui n'ont pas de diplôme, ceux qui ont été exclus des services publics, ceux qui ont divulgué des secrets d'Etat, et ceux qui ont été condamnés pour des délits politiques ou idéologiques.

Selon une enquête effectuée par *Demokrat Türkiye*, journal d'opposition turc publié en RFA, le nombre de sujets turcs exclus de toute activité politique, atteint le demi-million.

De plus, le CNS peut opposer son veto non seu-

lement aux fondateurs et aux responsables des nouveaux partis, mais également aux candidats, - et cela tant que l'Assemblée nationale ne se sera pas réunie pour la première fois et que son Bureau n'aura pas été élu.

Mais le point crucial, ce sont les restrictions mises à la création de nouveaux partis politiques.

Conformément à la Constitution et à la loi sur les partis politiques, "Les partis politiques ne peuvent prôner d'autre doctrine que celle d'Atatürk." Autrement dit, on ne peut fonder des partis politiques s'appuyant sur une base idéologique différente de celle de la Junte.

Compte tenu de toutes ces restrictions, quinze nouveaux partis politiques furent créés à l'initiative de politiciens flambant neufs, dans la période du 16 mai au 25 août 1983.

Usant de ses pouvoirs, le CNS opposa son veto à 453 des 750 membres fondateurs de ces partis.

L'un de ces nouveaux partis, le Parti de la Grande Turquie (BTP), qui s'affirmait l'héritier du défunt Parti de la Justice, fut dissous "illégalement" en vertu d'un décret promulgué par le CNS. Cette décision était illégale, puisque la législation promulguée par le CNS lui-même stipulait qu'un parti politique ne pouvait être dissous que sur décision de la Cour constitutionnelle.

Par la suite, un autre parti nouvellement constitué, le Parti de la Paix (TIP), fut dissous sur décision de la Cour constitutionnelle.

Dix autres partis furent privés du droit de participer aux prochaines élections, en raison du fait qu'ils n'avaient pas réussi à présenter pour le 25 août, au plus tard, la liste obligatoire de 30 membres fondateurs, et cela par suite des vetos que leur avait opposés le CNS. Le parti de la Voie Juste (DYP) et le Parti de la Social-démocratie (Sodep), soutenus respectivement par les leaders des défunts Parti de la Justice et Parti républicain du Peuple, furent les principales victimes de la pratique du veto. Voici les noms de huit autres partis qui furent privés du droit de participer aux élections: le Parti de la Renaissance (YDP), le Parti de la Vertu (FP), le Parti Conservateur (TmP), Notre Parti (BP), le Parti du Bien-être (RP), le Parti du Drapeau (DP), le Parti de l'Ordre nouveau (YDP), le Parti du Devoir suprême (YGP).

Ainsi donc, trois partis seulement ont été autorisés à s'inscrire en vue des élections: le *Parti de la Démocratie nationaliste* (MDP), dirigé par le général en retraite Turgut Sunalp, le *Parti de la Patrie* (Anap), dirigé par l'ancien vice-premier ministre du gouvernement militaire en place, Turgut Ozal, et le *Parti populiste* (HP), dirigé par l'ancien sous-secrétaire de ce même gouvernement, Necdet Calp.

Ces trois partis ont en commun le même programme dont les grands orientations ont été fixées par la junte militaire. Tous ont pour dirigeants les représentants des couches privilégiées de la société turque. Il ressort d'une enquête que sur les 1200 candidats des trois partis il y a 231 hommes d'affaires, 206 avocats, 198 architectes et ingénieurs, 190 bureaucrates militaires et civils, 54 médecins et pharmaciens, ainsi que 31 journalistes. Sur les listes de candidats des trois partis figurent également 30 responsables syndicaux, mais il convient de rappeler que ceux-ci ont appuyé le régime militaire, alors que des milliers de responsables et de délégués syndicaux croupissaient dans les prisons militaires.

Mais même les candidats de ces partis fantoches n'ont pu obtenir l'entière confiance des généraux qui ont radié 89 candidats du HP, 81 de l'Ana-P et 74 du MDP. A cela s'ajoute le fait que les candidats indépen-

dants - qui atteignirent un nombre record - furent rayés de la carte. Sur les 483 candidatures présentées, à peine 55 furent approuvées. Tous les candidats liés aux anciens Parti de la Justice et Parti républicain du Peuple, furent rejetés.

Ces trois partis remplacèrent aussitôt leurs candidats exclus, mais parmi les nouveaux venus 21 se heurtèrent eux aussi au veto des Généraux. A présent, pour les 400 sièges à pourvoir au Parlement, le HDP présente 394 candidats, l'Ana P 389 et l'HP 378.

Mais le processus d'élimination ne s'arrête pas là pour autant. Selon la nouvelle législation, tout candidat peut être radié par le CNS jusqu'à la date de la séance d'ouverture de l'Assemblée nationale. Cela signifie que tout député élu peut être exclu de l'Assemblée nationale, si ses propos ou ses actes ont dépassé les limites imposées par les militaires.

Bien qu'exclus des prochaines élections législatives, le Parti de la Juste Voie et le Parti de la Social-démocratie semblent bénéficier d'un plus grand soutien populaire que les trois partis fantoches. On estime que, s'ils peuvent participer aux prochaines élections régionales prévues pour 1984, ils prendront le contrôle de l'ensemble des administrations locales, alors que les trois autres partis monopoliseront l'Assemblée nationale. Craignant d'être confrontée à une dualité du pouvoir dans le pays, la Junte a rédigé un nouveau projet de loi, stipulant que les partis politiques qui n'ont pas été autorisés à participer au scrutin du 6 novembre, seront également exclus de toute participation aux prochaines élections régionales.

Ce projet de loi fut d'abord déposé à l'Assemblée consultative. Par suite d'une certaine obstruction au niveau des sous-comités, cette assemblée ne put en achever le processus de promulgation, avant la fin de sa législature. Sur ce, le CNS décida de l'adopter sans débat préalable à l'Assemblée consultative.

Dans ces conditions, il ne resta plus qu'un seul moyen à l'opposition: appeler la population à ne pas se rendre aux bureaux de vote ou, si on les force à y aller, à ne pas émettre de vote valable.

Le Parti de la Juste Voie et le Parti de la Social-démocratie ont déjà fait savoir qu'ils ne soutiendront aucun des trois partis qui participent aux élections.

Sur ce, la Junte s'est lancée dans une nouvelle campagne de menaces et d'intimidation, dans le but d'obliger les citoyens à se rendre dans les bureaux de vote et à émettre un vote valable.

Tout d'abord, le 16 octobre 1983, le Ministère de l'Intérieur publia un communiqué annonçant que toute propagande et activité visant à inciter le peuple à ne pas voter serait considérée comme un crime, et que ceux qui commettraient ce crime seraient poursuivis.

Cinq jours plus tard, la presse turque se fit l'écho du fait que "les forces de sécurité ont arrêté 17 membres présumés du parti communiste, accusés d'avoir mené une campagne de propagande visant à inciter le peuple à boycotter les élections."

En fin de compte, au lieu du "one-man show" qu'il avait mené au cours de la campagne de propagande antérieure au référendum sur la Constitution, le Général Evren a lancé un "four-men" show, qu'il met en scène pour son propre compte et pour celui des dirigeants des trois partis fantoches.

Dans un discours prononcé le 20 octobre, le Général Evren brandit des menaces contre tous ceux qui songent à boycotter les élections: "Le parti Communiste illégal distribue secrètement des tracts exhortant la nation à ne pas voter et à ne pas croire en l'actuel gouvernement turc. La nation ne devrait pas tolérer pareille propagande. Ne les croyez pas. Ne vous laissez pas duper... Je m'attends à une participation de 90 pour-cent au moins le jour des élections."

Le lendemain, il annonça une autre menace: "Des rumeurs circulent disant que la loi martiale serait levée après les élections. Ne les croyez pas. Il est indispensable de maintenir en vigueur pour une certaine période encore la loi martiale, car les organisations n'ont pas encore été complètement écrasées. Si elles ne sont pas exterminées, la loi martiale ne sera jamais levée."

De toute façon, le 6 novembre les électeurs turcs iront voter, soit pour ne pas être catalogués comme "éléments subversifs", soit pour éviter le risque d'ajournement de la "transition vers la démocratie".

S'agira-t-il d'élections réellement démocratiques? La réponse à cette question se trouve dans les résolutions du Conseil de l'Europe et du Parlement européen (voir: page 4).

### Nouvelles brochures d'Info-Türk

#### "DEMOCRATIE" MILITARISTE EN TURQUIE

(Un bilan de 3 ans de dictature militaire)

Coup d'Etat du 12 septembre - Un piège bien combiné: OYAK - Derrière la violence politique, l'Armée - Programme du capitalisme monopoliste - Un système présidentiel despotique - Nouvelle structure de l'Etat - ...Et l'Assemblée et les partis politiques - Terreur d'Etat - Procès et peines de mort - Tortures - La presse soumise à la censure - Les universités dans le collimateur - Répression des nationalistes - Renforcement des monopoles - Le complexe militaro-industriel - Récession économique - Oppression des travailleurs - Terreur d'Etat à l'étranger - Nouvelles institutions de terreur - Relations extérieures - Le régime militaire et l'Europe - La Turquie en chiffres

54 pages, 100 FB (15 FF)

#### APPEL DES ANCIENS DIRIGEANTS POLITIQUES DE TURQUIE

Le journal britannique "The Times" du 9 août 1983 signalait que les élections, prévues pour cette automne en Turquie, avaient été dénoncées comme une supercherie dans un memorandum rédigé par 16 anciens dirigeants politiques de droite et de gauche, internés dans un camp d'internement. Cette brochure contient le texte intégral, en traduction française, de ce memorandum.

24 pages, 60 FB (9 FF)

## EUROPE: PAS DE CERTIFICAT DE DEMOCRATIE POUR LE PROCHAIN PARLEMENT TURC

A l'approche des élections législatives prévues pour le 6 novembre, plusieurs institutions européennes ont examiné les derniers développements en Turquie et ont dénié toute valeur démocratique au futur Parlement turc.

### Conseil de l'Europe

L'Assemblée parlementaire des 21 pays membres du Conseil de l'Europe a déclaré dans une résolution adoptée le 30 septembre 1983 que "le Parlement qui sera élu en Turquie le 6 novembre prochain ne pourra pas être considéré comme représentant démocratiquement le peuple turc et ne saurait donc constituer valablement une délégation pour participer aux travaux de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe."

L'Assemblée a néanmoins rejeté un amendement présenté par le député socialiste belge Claude Dejardin réclamant l'exclusion de la Turquie du Conseil de l'Europe, où elle siège encore au Comité des ministres, préférant attendre la prochaine session de janvier pour évoquer cette question.

D'autre part, l'assemblée parlementaire s'est prononcée contre un appel présenté par des députés socialistes à la suite du suicide du réfugié turc Cemal Altun en RFA - demandant aux gouvernements européens "de ne pas procéder à l'extradition des ressortissants turcs, demandeurs d'asile".

### Parlement Européen

Le 13 octobre, à Strasbourg, le Parlement européen a condamné, cette fois-ci, le régime militaire turc, en exigeant le respect des droits de l'homme et en rejetant d'avance les résultats des prochaines élections du 6 novembre que certains parlementaires n'ont pas hésité à qualifier de "farce".

Dénonçant la continuation de la pratique de la torture, des arrestations politiques arbitraires, des pressions exercées sur la presse, le Parlement européen a adopté par 124 voix, contre 4 votes négatifs et 11 abstentions, une résolution qui déplore principalement "que les règles qui présideront aux élections du 6 novembre empêchent ces dernières d'être une véritable expression de la démocratie."

Les députés des Dix demandent aussi aux autorités militaires de renoncer à appliquer la peine de mort pour des délits politiques et de mettre fin à l'application de la torture.

### Parlementaires Atlantiques

Par contre, l'Assemblée de l'Atlantique Nord - qui rassemble quelque 200 parlementaires des pays membres de l'Alliance - réunie à La Haye, a repoussé le 6 octobre un projet de résolution, présentée par un député social-chrétien hollandais, qui avait "l'outrecuidance" de déplorer les restrictions imposées à la vie politique et à la liberté de la presse, et qui invitait les autorités militaires turques à veiller à ce que "les élections du 6 novembre soient aussi libres, aussi ouvertes et aussi démocratiques que possible". Le projet a été rejeté sur l'insistance particulière des délégués américains et britanniques qui jugeaient cette initiative inopportune.

### Confédération Européenne des Syndicats

Le Comité exécutif de la CES qui s'est réuni les 13 et 14 octobre 1983 à Bruxelles a décidé qu'il convient d'exercer un maximum de pressions sur le gou-

vernement turc, pour qu "l'on mette un terme aux procès intentés contre DISK et ses dirigeants; que les syndicalistes emprisonnés soient relâchés; que les droits syndicaux normaux soient réinstaurés en Turquie; que de rapides progrès soient réalisés dans le sens de la démocratie".

Au cours d'une conférence de presse, le Président George Deburne a déclaré que "la CES ne peut pas accepter plus longtemps un régime dictatorial qui dénie au peuple les droits de l'Homme fondamentaux et la démocratie et qui est par surcroît membre du Conseil de l'Europe."

A cette occasion la CES a informé le grand public que "les soi-disant élections du 6 novembre 1983 en Turquie ne constituent en rien une élection qui ramènera la Turquie dans la voie de la démocratie".

Le Comité exécutif a également décidé de poursuivre son aide humanitaire aux familles des syndicalistes emprisonnés.

### Centrales Internationales de Syndicats

Le 8 septembre 1983, la Confédération internationale des Syndicats Libres et la CES ont organisé une table ronde commune sur la Turquie dans les salles de l'IPC, à Bruxelles, avec la participation de dirigeants syndicaux et de journalistes ainsi que du représentant de la DISK Yücel Top.

A cette occasion, John Vanderveken, secrétaire général de la CISL a fait la déclaration suivante:

"Du fait que la participation aux prochaines élections est limitée à trois partis politiques seulement, auxquels les militaires ont aimablement donné l'autorisation de participer, de manière à empêcher le nouveau parti social-démocrate de se présenter, le scrutin prévu pour novembre n'est plus guère pris au sérieux. La CISL fait une fois de plus appel aux gouvernements des pays démocratiques, afin qu'ils fassent dépendre leur aide économique et financière à la Turquie du rétablissement des droits démocratiques et syndicaux."

Au cours de la table ronde, les dirigeants de la CISL ont rendu public que l'AFL-CIO, la centrale syndicale américaine qui s'est réaffiliée à la CISL, a décidé elle aussi de contribuer à l'aide humanitaire accordée par la CISL aux syndicalistes emprisonnés en Turquie et à leurs familles.

Pour sa part, la Confédération Mondiale du Travail, établie à Bruxelles, a condamné, à l'occasion du 3ème anniversaire du coup d'Etat, le régime militaire de Turquie.

Quant à la Fédération Syndicale Mondiale, dont le siège est à Prague, elle a publié une brochure intitulée "Halte au fascisme en Turquie", avec une préface de son secrétaire général Ibrahim Zakaria, disant: "La FSM est persuadée que les admirables actions de solidarité avec les travailleurs et le peuple de Turquie, qui se réalisent à l'heure actuelle, iront se renforçant jusqu'au jour où la démocratie sera rétablie en Turquie et que les syndicats pourront fonctionner librement."

### Manifestations Contre le Régime Militaire

A l'occasion du 3ème anniversaire du coup d'Etat du 12 septembre, les ressortissants turcs opposés au régime militaire ont organisé des manifestations massives dans les principales villes d'Europe.

La plus grande manifestation s'est tenue à Cologne avec la participation de plus de 15 mille personnes. C'est la première fois que toutes les tendances de l'opposition de gauche se sont réunies dans le même cortège, auquel participaient aussi des démocrates allemands.

## TERREUR D'ETAT

### RESISTANCE DANS LA PRISON

En signe de protestation contre les conditions de détention inhumaines à la prison militaire de Diyarbakır, quelque 2.000 prisonniers politiques entamèrent une grève de la faim. Amnesty International signala que la grève de la faim avait été déclenchée le 2 septembre 1983 par un groupe de prisonniers, auxquels se joignirent par la suite la plupart des autres détenus.

Lors des procès de membres d'organisations politiques telles que PKK, DDKD, Kurtulus, KIP, TKSP, Partizan, KUK et KAWA, les accusés firent savoir qu'ils comptaient se joindre aux grévistes de la faim. Il ressort d'informations obtenues par AI, qu'à l'annonce de cette décision les accusés furent tabassés et expulsés de la salle du tribunal.

L'Agence France Presse fit état de la mort de deux grévistes de la faim à la prison de Diyarbakır.

Le 28 septembre, un accusé déclara devant un tribunal militaire que les grévistes de la faim avaient mis fin à leur mouvement en contre-partie de la garantie écrite, donnée par le commandant de la prison militaire, de satisfaire à leurs revendications.

### PEINES DE MORT

Au cours des mois d'août et de septembre, les tribunaux militaires condamnèrent 14 personnes à mort et 319 personnes à diverses peines de prison.

- 12.8: Izmir: un membre du TDKP
- 21.8: Diyarbakır: un membre de PKK
- 2.9: Adana: 4 membres du TDKP
- 8.9: Adana: 3 membres du TEKP
- 15.9: Adana: 5 membres de Dev-Yol.

### PEINES DE PRISON

- 5.8: Izmir: 11 membres de Dev-Yol
- 11.8: Ankara: 9 membres du TDKP
- 12.8: Izmir: un membre du TKP
- 14.8: Izmir: 7 membres du TKP
- 16.8: Adana: un membre du TDKP
- 18.8: Adana: 3 activistes de droite
- 21.8: Diyarbakır: 30 membres du PKK; à Eskisehir: 3 activistes de droite; à Gölçük: 3 de Dev-Yol
- 24.8: Izmir: 14 membres de l'Association Progressiste de la Jeunesse (İGD)
- 26.8: Ankara: 10 membres de Kurtulus
- 28.8: Izmir: un membre du TDKP
- 30.8: Istanbul: 75 membres du THKP/C
- 31.8: Izmir: 2 personnes de gauche et 1 de droite.
- 2.9: Izmir: 3 membres de Dev-Yol; à Adana: 11 membres du TDKP
- 4.9: Ankara: 2 membres de Dev-Yol
- 7.9: Gölçük: 4 membres de Dev-Yol
- 14.9: Ankara: 5 membres de Partizan Yolu; à Antalya: 2 membres de Dev-Yol
- 15.9: Adana: 62 membres de Dev-Yol
- 16.9: Malatya: 9 membres de Dev-Yol
- 26.9: Adana: 17 membres de Dev-Yol
- 29.9: Izmir: 11 membres de Dev-Yol
- 30.9: Gölçük: 8 membres de Kurtulus; à Izmir: 9 membres de Dev-Yol; à Malatya: 5 membres du TDKP.

Le 7 septembre, il fut annoncé qu'un tribunal spécial de la loi martiale, à Ankara, avait condamné 250 personnes pour trafic d'armes dans différents procès et que 2.000 personnes environ étaient toujours jugées sous la même inculpation.

### NOUVEAUX PROCES

10.8: Istanbul: 5 responsables de l'Union Nationale des Etudiants Turcs (MTTB)

11.8: Istanbul: 10 membres de Tımka-Is et 49 membres de Limter-Is, syndicats affiliés à la DISK.

14.8: Izmir: 9 membres de Dev-Yol (dont 3 risquent la peine de mort).

16.8: Adana: 76 membres du PKK; à Ankara: 77 membres de Dev-Yol (dont 41 risquent la peine de mort).

24.8: Ankara: 28 personnes sont accusées de trafic d'armes (22 risquent la peine de mort).

31.8: Istanbul: 27 membres de Fındık-Is, syndicat affilié à la DISK.

6.9: Istanbul: 254 membres de Dev-Sol (61 risquent la peine de mort).

7.9: Istanbul: 18 membres de ASIS, syndicat affilié à la DISK.

8.9: Istanbul: 7 personnes impliquées dans des actions de la DISK (6 risquent la peine de mort).

15.9: Istanbul: 4 membres de Yeni Haber Is, syndicat affilié à la DISK.

17.9: Izmir: 12 membres du TKP(B)

24.9: Istanbul: 23 personnes, présumées membres de Töb-Der et de l'Association des Etudiants Progressistes de l'Enseignement supérieur (Dev-İs).

29.9: Ankara: 11 membres du TKP.

Outre ces nouveaux procès, le procureur militaire a engagé, le 7 août, de nouvelles poursuites contre 182 accusés, qui sont jugés dans le cadre d'un procès de Dev-Yol à Izmir, et cela pour avoir déchiré leur uniforme de détenu dans la salle du tribunal.

Dans ces procès, 134 peines de mort ont été requises par les procureurs militaires, alors que le nombre total des peines de mort requises depuis septembre 1980 s'élève à 6.353.

### CHASSE A L'HOMME

En l'espace de deux mois, les forces de sécurité ont arrêté 415 personnes pour leurs opinions ou activités politiques. Le 18 août 1983, une personne nommée Metin Arslan fut abattue et tuée par la police à Istanbul, sous prétexte qu'il n'avait pas obtempéré à l'ordre "Halt!"

Liste des arrestations:

- 4.8: Istanbul: 46 membres de Dev-Yol
- 8.8: Istanbul: 214 personnes d'opinions diverses
- 19.8: Izmir: 41 membres de la secte religieuse "Naksibendi"
- 25.8: Izmir: 14 membres du TKP(B)
- 9.9: Adana: 81 membres de la secte religieuse "Kadiri"
- 11.9: Gölçük: 19 membres du THKP/C
- 16.9: Ankara: Ibrahim Yetkin, secrétaire général de l'Association des Agronomes Turcs.

### VIE INTELLECTUELLE

12.8: Le Conseil de l'Enseignement supérieur (YOK) démet 617 chargés de cours de leurs fonctions universitaires et les transfère dans des établissements d'enseignement secondaire.

17.8: La loi sur la fondation de l'"Institut supérieur Atatürk de Culture, de Langue et d'Histoire" est ratifiée par le CNS. Sous la supervision du Président de la République, cet institut entend remodeler la vie

scientifique et culturelle du pays en fonction des principes de l'ataturkisme.

23.8: De nouvelles poursuites sont engagées contre İsmet Nazlı Ilıcak et M. Aydogdu İter, éditeurs du quotidien *Tercüman*, qui sont accusés d'avoir incité le peuple à désobéir aux lois. Une peine de 8 années a été requise.

27.8: Oktay Akbal, chroniqueur du quotidien *Cumhuriyet* est incarcéré pour purger une peine de trois mois de prison à cause d'un article.

30.8: Sur l'ordre des autorités militaires, plusieurs centaines de vidéo-cassettes sont confisquées par les forces de sécurité. Parmi ces cassettes figure également celle du film lauréat "Gandhi".

31.8: L'éditeur responsable de l'hebdomadaire *Nokta*, Yazgılı Aldogan est interrogé par le procureur militaire à cause d'une interview du leader du Parti de la Voie Juste (DYP).

7.9: Le procureur militaire engage des poursuites contre Kayati Asilyazıcı, éditeur de la revue *Somut*, accusé d'avoir publié des essais sur Thomas More.

11.9: Idris Celik, éditeur responsable du quotidien *Politika*, qui avait été frappé d'interdiction encore avant le coup d'Etat, est condamné à 18 mois de prison à cause d'un article.

16.9: A Mugla, le quotidien *Ik Adım* est fermé pour une période indéterminée par les autorités de la loi martiale.

17.9: Deux éditeurs du quotidien *Milliyet*, Metin Tokar et Dogan Heper se voient infliger 3 mois de prison, chacun à cause d'un article.

19.9: Le Conseil des Ministres publie une liste mise à jour des publications imprimées à l'étranger, dont l'introduction en Turquie a été interdite.

25.9: La Cour de Cassation annule la condamnation de M. Nadir Nadi, rédacteur en chef du quotidien *Cumhuriyet*.

29.9: M. Ali Kocatepe, éditeur responsable de la revue *Erkekçe*, est condamné à 3 mois de prison pour avoir mentionné le nom d'un artiste qui avait été privé de la nationalité turque sur l'ordre du gouvernement.

## NOUVELLE LOI SUR LA PRESSE ADOPTÉE

Le 30 septembre 1983, l'Assemblée consultative a adopté la nouvelle loi sur la presse. En vertu de cette loi, les peines de prison pour délits de presse seront beaucoup plus lourdes qu'auparavant, le procureur pourra requérir l'interdiction ou la saisie de toute publication, ainsi que de toute l'installation d'imprimerie qui est la propriété de l'éditeur. A cela s'ajoute le fait que les tribunaux de presse sont dissous. Les journalistes seront jugés pour des délits de presse par les cours pénales.

## OPPRESSION DES NATIONALITES

En dépit du fait que les autorités turques nient l'existence même du peuple Kurde et de la langue kurde en Turquie, un tribunal militaire de Diyarbakir fut obligé, le 26 août 1983, de faire des concessions par rapport à la réalité.

28 personnes, en majorité des Kurdes, ont dû comparaître devant le tribunal militaire sous l'inculpation d'avoir été impliqués dans un trafic d'armes. Durant leur interrogatoire, la plupart d'entre eux étaient incapables de répondre aux questions en turc, à cause du fait qu'ils connaissaient uniquement le kurde. Là-dessus, le juge fut obligé de les interroger avec l'assistance d'un interprète Kurde.

## MOTION SUR LA QUESTION ARMENIENNE

Pour le compte du groupe socialiste du Parlement Européen, son président Ernest Glinne et Mine Duport ont déposé le 20 septembre une motion en vue d'une résolution sur une solution politique de la question arménienne.

"Considérant la recrudescence des attentats organisés par des groupes d'Arméniens qui les revendiquent,

"Considérant que la répression nécessaire du terrorisme ne suffit pas à éliminer les injustices à partir desquelles ces groupes fondent leur action,

"Considérant que la violence n'est pas l'expression principale des communautés arméniennes et que leurs grandes organisations politiques proposent d'autres solutions rejetées jusqu'à ce jour,

"Considérant que le droit des minorités ethniques culturelles, linguistiques à la reconnaissance de leur identité passe par celle de leur histoire,

"Considérant que le peuple arménien est privé de cette histoire du fait que le gouvernement turc, en refusant d'admettre le génocide de 1915, efface la réalité historique de l'Arménie,"

Le Groupe Socialiste propose de:

"s'élever avec vigueur contre les attentats indignes de la cause qu'ils prétendent servir;

"exprimer la solidarité à l'égard des victimes de ces attentats;

"demander au Conseil de ministres de la CEE

a) de proclamer la reconnaissance du génocide,

b) d'obtenir du gouvernement turc qu'il reconnaisse le fait historique du génocide de 1915,

c) de convaincre le gouvernement de la Turquie qu'une solution juste et durable du problème turco-arménien ne pourra être obtenue que par l'instauration d'un dialogue politique,

charge son Président de transmettre la présente résolution au Conseil et à la Commission."

## LA MORT TRAGIQUE D'ALTUN

L'un des candidats réfugiés politiques turcs qui étaient menacés d'extradition, Cemal Kemal Altun, s'est suicidé à Berlin le 30 août 1983. Cette mort tragique a provoqué la consternation en Allemagne de l'Ouest, même dans certains milieux conservateurs.

Peu avant ce suicide, nous avons exposé la situation dramatique de Cemal Kemal Altun dans le *Bulletin Info-Türk* de juillet-août 1983.

A la suite du suicide, le porte-parole du Parti social-démocrate de Berlin-Ouest Peter Ulrich déclara que le gouvernement de Bonn avait "davantage ajouté foi aux déclarations des dictateurs militaires de Turquie qu'à celles du démocrate Altun". Altun, devait-il préciser, est "victime de la nouvelle ligne, exécutée avec une obstination forcenée, de la politique menée par Zimmermann dans la question des étrangers."

Là-dessus, le parti des Verts ainsi qu'une multitude d'organisations ont réclamé la démission du ministre de l'Intérieur. Car, c'est au ministre de l'Intérieur qu'appartenait, en tout état de cause, la décision finale: Le gouvernement de Bonn qui, en mars dernier, était revenu in extremis sur sa décision antérieure de livrer Altun à la junte turque, allait-il, oui ou non, persister dans son attitude? Récemment, le ministre des affaires étrangères, Genscher, avait exprimé de nettes réserves à ce sujet, conscient que la RFA risquait de violer la "loi internationale sur l'assistance en justice", entrée en vigueur en RFA le 1er juillet dernier. Car, dans son article 6 il est stipulé que: "l'extra-

./.

dition n'est pas recevable lorsqu'il existe des raisons sérieuses de croire qu'au cas où il serait extradé, l'accusé serait persécuté ou puni en raison de ses conceptions politiques".

Interrogée sur les effets que les 13 mois de détention auraient pu avoir sur l'état physique et psychique du détenu, l'administration de la justice berlinoise se contente de renvoyer les journalistes aux autorités de Bonn.

Quoi qu'il en soit, il semble évident que l'état physique et psychique d'Altun, qui était constamment isolé dans une cellule, s'est détérioré au fil des mois, à mesure que l'obstination du ministre de l'Intérieur devenait de plus en plus évidente.

Est-ce à dire qu'il avait des penchants au suicide? Non. A preuve, ce qu'il déclarait en avril dernier, peu après la suspension en extremis de la procédure d'extradition (Vrij Nederland, 23.4.83): "J'avais le choix entre deux possibilités: me suicider ou retourner en Turquie. La première possibilité était exclue, cela va à l'encontre de mes convictions, il ne me resta plus que la seconde. Ce serait au moins une mort digne. Jusqu'à ce que, soudainement, la décision tomba que je ne serais pas encore renvoyé à Ankara."

Il n'empêche que, cinq mois plus tard, Altun se suicidait. Quelques minutes après sa mort, son avocat, Me Wolfgang Wieland, décrivit en ces termes le calvaire vécu par ce jeune réfugié: "Imaginez que, à chaque fois qu'on ouvrait la porte de sa cellule, Altun se demandait si c'était pour l'emmener à l'aéroport prendre l'avion à destination d'Ankara".

Le suicide d'Altun fut suivi d'un rapport de l'ONU qui se veut extrêmement critique à l'égard du traitement réservé aux réfugiés politiques en Allemagne de l'Ouest.

Le Bureau du Haut Commissariat de l'ONU pour les Réfugiés déclare dans son rapport qu'au fil des années les gouvernements de Bonn ont pris une série de "mesures de dissuasion exceptionnelles" qui ont eu pour effet de réduire de manière draconienne l'afflux de réfugiés politiques, du moins en ce qui concerne ceux originaires de pays situés en dehors du Pacte de Varsovie.

Le rapport qui mit en fureur le ministre de l'Intérieur Zimmermann et qui fut à l'origine de la situation embarrassante dans laquelle Zimmermann mit le gouvernement, en forçant ce dernier à annuler la visite officielle que devait faire à Bonn le Haut Commissaire de l'ONU pour les réfugiés, M. Poul Hartling, — parle de l'isolement total de ceux qui cherchent à obtenir l'asile dans les camps où ils sont gardés.

On y décrit les conditions de vie ignobles, les tendances racistes dans le chef des autorités du camp, l'alimentation insuffisante des enfants, ainsi que la léthargie générale et l'état de dépression qui s'empare de nombreux internés.

## EXTRADITION DE TURCS

Le 14 août, le Ministère de la Justice allemand fit savoir que la RFA entendait expulser dans un proche avenir environ 1.000 ressortissants turcs vers la Turquie. Le même jour, 39 personnes furent extradées, puis placées en détention lors de l'atterrissage de l'avion à Istanbul. Et pourtant, un porte parole du Ministère de l'Intérieur, Albrecht Krieger, déclara que des enquêteurs allemands avaient constaté qu'aucun de ceux expulsés vers la Turquie ne risquait d'y encourir une peine sévère.

Le 4 septembre 1983, la RFA procéda à l'extradition vers la Turquie d'un autre groupe de 25 personnes originaires de ce pays.

Là-dessus, le 7 septembre 1983, le Ministère des

Affaires Etrangères grec exprima sa profonde inquiétude face à l'extradition de démocrates turcs à l'étranger et adressa une protestation au gouvernement allemand.

D'autre part, les autorités autrichiennes ont extradé, le 1er août 83, 7 Turcs qui étaient entrés clandestinement dans le pays et ont placé 3 autres ressortissants turcs en détention.

Le Canada a également expulsé, le 21 août, 3 ressortissants turcs qui étaient arrivés au Canada en provenance de l'Irak.

Le 29 septembre, les autorités britanniques firent savoir qu'au cours des 6 premiers mois de cette année, 14 ressortissants turcs avaient obtenu l'asile politique, tandis que 6 autres demandes avaient été rejetées.

Selon le quotidien hollandais *Volkskrant* du 9 septembre, 2.700 des 3.000 chrétiens de Turquie qui avaient cherché refuge en Hollande, furent autorisés à séjourner dans ce pays, tandis que 125 furent renvoyés de force en Turquie. Le Conseil des Eglises et le Comité "Actie 41" affirment que parmi les personnes expulsées, certaines ont été emprisonnées en Turquie et qu'un grand nombre d'entre elles connaissent de mauvaises conditions de vie à Istanbul.

## TERREUR D'ETAT A L'ETRANGER

Le 1er septembre 1983, le Ministère de l'Intérieur turc a publié un nouveau communiqué sommant 13 ressortissants turcs séjournant à l'étranger, de rentrer au pays et de se livrer aux autorités militaires. Parmi ceux-ci figurent notamment Yücel Top, représentant de la confédération syndicale DISK en Europe, ainsi que Umran Zafer Baran, un journaliste turc séjournant en Australie. Ils sont accusés d'avoir mené à l'étranger des activités hostiles à l'Etat.

D'autre part, 123 ressortissants turcs — généralement d'origine juive — ont eux aussi été sommés de rentrer en Turquie, afin d'y effectuer leur service militaire. En cas de désobéissance, ils seront privés de la citoyenneté turque.

## QUESTIONS MILITAIRES

Au terme de longs mois de marchandages, le gouvernement turc décida le 7 septembre 1983 de sélectionner le F-16 Flying Falcon comme avion de combat qu'il construira conjointement avec General Dynamics.

Le contrat porte sur l'assemblage et la coproduction de 160 avions d'un coût estimé de \$4,2 milliards.

Le choix de cet avion met un terme à une longue compétition opposant trois constructeurs aéronautiques américains. Le F-18, une coproduction de McDonnell Douglas et de Northrop avait engagé un dur combat contre le F-16. Northrop tenta aussi de se faufiler dans la course avec le F-20 Tigershark, mais cette tentative échoua.

La Turquie recevra d'abord 10 avions de combat F-16, construits à l'usine de Forth Worth aux USA. Ces avions serviront à entraîner des pilotes et des techniciens.

Dans une seconde phase, les pièces des avions seront embarquées à destination de la Turquie et assemblées dans des usines turques. Tertio, dans le processus d'assemblage le pourcentage de pièces qui seront produites en Turquie, ira en augmentant par phases au cours des prochaines années.

La Turquie compte obtenir \$2,5 milliards de crédits FMS (Ventes militaires à l'étranger) sur une période de dix ans. Environ un demi-milliard de dollars viendra du commerce de compensation, lorsque General Dynamics commercialisera les biens d'exportation à l'étranger. Le reste devra être financé par le Ministère des Finances turc.

Le F-16 se compose de 120.000 éléments, dont à peine 5.000 seront fabriqués par l'industrie aéronautique turque, le reste étant importé de l'étranger. Pour la coproduction de ces pièces, General Dynamics sera le partenaire de la TUCAS (Industrie aéronautique turque) avec une participation de 49 pour-cent.

D'autre part, la RFA construira quatre frégates pour la Turquie. La cérémonie de baptême des deux premières frégates de type Meko 200 s'est tenue le 28 septembre dans les chantiers navals de Hambourg. De plus, une autre frégate achetée à la RFA, accosta le septembre dans le port de guerre de Gölcük.

## IMMIGRATION

**RAPATRIEMENT DES TURCS:** Dans la foulée du gouvernement allemand, les autorités françaises et hollandaises ont rendu public de nouvelles mesures concernant l'immigration.

Le président Mitterand a déclaré le 30 août: "A l'encontre des immigrés clandestins, il faut appliquer la rigueur de la loi, de manière implacable et avec sévérité, car à laisser entrer des immigrés sans contrôle, la France risque de perdre son équilibre."

Deux mille clandestins ont déjà été refoulés au cours des derniers mois, deux mille sont en prison et environ trois mille ont été plus ou moins "recensés" par les services de police. Trente mille permis de séjour ont été refusés à des étrangers résidant temporairement

Outre le renforcement du contrôle aux frontières, des mesures pratiques seront prises pour décourager les faux "touristes" candidats à l'immigration.

D'autre part, le gouvernement hollandais a soumis au Parlement un projet de loi aux termes duquel, les travailleurs immigrés originaires de pays non-CEE qui veulent retourner dans leur pays d'origine, pourront recevoir une "prime de retour" d'un montant de 1.000 Florins plus 600 Florins pour chaque membre de leur famille.

Compte tenu du fait qu'un immigré aura besoin de 30.000 Florins au moins pour voyager et édifier une existence nouvelle dans son pays d'origine, cette somme proposée a été qualifiée de ridicule par les organisations immigrées et les syndicats hollandais.

**ELECTIONS ET IMMIGRES:** Les immigrés de Norvège ont voté pour la première fois aux élections locales qui se sont tenues le 12 septembre dans ce pays. Actuellement 80 mille immigrés vivent dans ce pays de 4 millions d'habitants. La communauté turque y compte 5.000 personnes.

D'autre part, une commission mise sur pied par le gouvernement social-démocrate de Suède poursuit ses travaux préparatifs en vue d'un projet de loi qui doit permettre aux travailleurs immigrés de participer aux élections législatives.

**ARRETE HAPSENS.** Les restrictions mises à l'octroi du permis de travail, dont on parlait depuis longtemps, sont devenues une réalité par l'Arrêté Royal du 27 juillet 1983. En vertu des nouvelles mesures, les enfants de travailleurs immigrés qui ne sont pas arrivés en Belgique en même temps que leurs parents, ou endéans les six mois, ne pourront plus prétendre à un permis de travail.

**ESCLAVAGE EN ALLEMAGNE:** Selon un rapport soumis le 15 août 1983 à la Sous-commission des Droits de l'Homme de l'ONU, à Genève, des dizaines de milliers d'enfants turcs sont employés au noir par des employeurs allemands. Ces enfants, âgés de 12-14 ans, commenceraient le travail à 4h30 du matin et seraient payés 15-30 DM par jour. Ceux qui ont moins de 12 ans, seraient forcés de travailler au pair. Dans le rapport de Anti-Slavery Society, il est dit que le même système d'esclavage est pratiqué dans les ateliers de textile en France. De plus, de nombreuses jeunes filles turques sont recrutées pour la prostitution dans de grandes villes européennes, telles que Rotterdam, Amsterdam, Berlin et Paris.

Actuellement, le nombre des enfants turcs en Europe s'élève à 520.000. L'année passée, 52.286 enfants

turcs sont nés dans les pays européens: 36.067 en RFA, 5.437 en France, 4.535 en Hollande, 2.604 en Belgique, 1.483 en Autriche, 980 en Suisse, 598 au Danemark et 582 en Suède.

## SUICIDES ET AGRESSIONS

12.8: A Bruxelles, une jeune fille turque, Sengül Koca, se suicide à cause des pressions qu'exerçait sur elle sa famille.

15.8: Un travailleur turc, Ali Rıza Coban, père de 7 enfants, se suicide à Hambourg sous l'effet d'un état dépressif.

18.8: Selon le quotidien turc Tercüman, le domicile du travailleur turc Ibrahim Göç, situé à Francfort, est incendié par un groupe allemand. Le même jour quelqu'un attache à la porte du médecin turc Zeki Gürseli un bout de papier, sur lequel il était écrit: "Turcs barbares, allez-vous en!"

20.8: A Gand (Belgique), la boutique d'un immigré turc, Adnan Kerem, est mitraillée par des personnes armées non identifiées. L'année dernière, dans la même ville, un café turc avait été mitraillé par deux jeunes Belges et un immigré turc atteint d'une balle, se retrouva paralysé. Par la suite, la Cour d'Appel de cette ville réduisit la peine de prison qui avait été requise par une instance judiciaire inférieure contre les deux auteurs de cette attaque, Dirk et Mark Vanderstock.

21.8: A Hambourg, un travailleur turc qui venait de se marier, se suicida par pendaison. Il était sans emploi.

22.8: A Francfort, l'épicerie d'un immigré turc, Sabri Livgökmen, est incendiée.

26.8: Le Centre islamique turc de Siegen (RFA) est détruit par une bombe déposée par des personnes non identifiées.

27.8: A Berlin, des personnes non identifiées mettent le feu au restaurant turc Didim. Le même jour, un incendie criminel détruit le domicile du travailleur turc Cavit Ates, à Hoozegand (Pays Bas). Ates, sa femme et leurs deux enfants furent sauvés, bien que blessés.

3.9: Dans les rues de Stuttgart, le NPD distribue des tracts menaçant les Turcs.

4.9: A Solingen (RFA), une femme turque de 47 ans, Ayşe Yılmaz, se suicide par pendaison à la suite du refus des autorités allemandes de lui délivrer un permis de travail.

5.9: A Osnabrück, les murs des maisons habitées par des familles turques sont badigeonnés avec des slogans tels que "Allez-vous en, sinon nous vous exterminerons tous!"

6.9: A Amsterdam, un groupe raciste hollandais enlève deux travailleurs turcs, J.P. et E.A., âgés respectivement de 33 et 37 ans, et les torture brutalement.

10.9: A Amsterdam, des groupes racistes attaquent des boutiques tenues par des étrangers dans la rue 't Ijtenbach.

21.9: A Cologne, une fillette turque de 13 ans, Selvinaz, se donne la mort en se jetant d'un 21ème étage.

26.9: A Weilrod-Gemünden (Taunus, RFA), le domicile d'un travailleur turc, Osman Karaca, est détruit par une bombe incendiaire. Deux jours après à Plettenberg, une autre maison turque est incendiée.